Appel à projets - Reconquête des friches en Occitanie

La Région Occitanie et ses partenaires lancent un appel à projet « reconquête des friches » afin d'identifier et d'accompagner des projets concrets de requalification de friches.



Avec 43 000 habitants supplémentaires par an, la région Occitanie est la plus attractive en France. L'un des défis à l'avenir est de concilier l'accueil de ces habitants et des activités associées avec la préservation des ressources, ce qui nécessite de **limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles**.
Pour répondre à ces enjeux, la Région a pris l'initiative de constituer un partenariat pour 4 ans liant 10 acteurs (l'Etat, l'ADEME, le BRGM, l'EPF d'Occitanie, la Banque des Territoires, l'URCAUE et les 3 Agences d'Urbanisme présentes en Occitanie) dans un **programme régional de « reconquête des friches »**.
Dans le cadre de ce programme, la Région et ses partenaires lancent un appel à projet pour identifier des projets concrets de requalification de friches et accompagner ces derniers de bout en bout grâce aux moyens propres de chacun des partenaires dans une démarche coordonnée.

En poursuivant plusieurs objectifs (relocalisation d'activités économiques, nouveau modèle de développement, rééquilibrage territorial, ...), le programme « reconquête des friches » vise à :

- valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets susceptibles de renforcer l'attractivité d'un territoire sur des friches qui altèrent souvent l'environnement et les paysages, tout en préservant le patrimoine architectural, culturel ou naturel ;
- inciter à la réaffectation des friches sur de nouveaux usages au travers de projets structurants, intégrés, et créer une dynamique locale autour du projet de reconversion ou de renaturation.

De manière concrète, il a pour but de promouvoir et d'accompagner la sobriété foncière en repérant et accompagnant des projets de reconquête de friches et en analysant les retours d'expériences de façon adéquate, afin de démontrer que la requalification de foncier dégradé est une contribution soutenable à l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN).

Cet appel à projets vise la reconquête de friches (tous types et toutes origines **sauf friches agricoles au sens du foncier non bâti à vocation agricole**), à savoir un bien ou droit immobilier dont l'état ne permet pas un réemploi ou la renaturation sans intervention préalable.

Infos pratiques

Date limite de dépôt des dossiers

Première session : **1er décembre 2020**
Deuxième session : **1er juin 2021**

Liens utiles
En savoir plus